

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Gan Eurocourtage

Avis de modification de permis
Loi sur les assurances, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 22 avril 2013, le permis d'assureur de Gan Eurocourtage afin de changer son nom pour celui de Groupama S.A. L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, sous son nouveau nom, dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

Le représentant principal au Québec est madame Enda Wong, dont l'établissement d'affaires est situé au 1000, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 2700, Montréal (Québec) H3A 3G4.

Le siège de l'assureur est situé au 8-10 rue d'Astorg-75008 Paris, France.

Fait le 22 avril 2013.

Autorité des marchés financiers

La Compagnie d'assurance et de Garantie Grain

Avis de modification de permis
Loi sur les assurances, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 19 juin 2013, le permis d'assureur de La Compagnie d'assurance et de Garantie Grain aux seules fins d'y substituer son nom pour celui de Groupe d'assurance Wynward. L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, sous son nouveau nom, dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

Le représentant principal au Québec est monsieur Éric Lee Clark de Clark & Associés Avocats, dont l'établissement d'affaires est situé au 1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 716, Montréal (Québec) H3A 2R7.

Le siège de l'assureur est situé au 1240 One Lombard Place, Winnipeg (Manitoba) R3B 0V9.

Fait le 19 juin 2013

Autorité des marchés financiers

**L'Américaine, Compagnie d'assurance-vie et revenu
(autre nom utilisé par American Income Life Insurance Company)**

Avis de modification de permis
Loi sur les assurances, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 25 juin 2013, le permis d'assureur de L'Américaine, Compagnie d'assurance-vie et revenu (autre nom utilisé par American Income Life Insurance Company) afin d'ajouter une restriction à son permis. L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance sur la vie*
- Assurance contre la maladie ou les accidents*

*Les activités de l'assureur sont, à compter du 30 juin 2013, limitées à la gestion des polices d'assurance délivrées et en vigueur avant cette date

Le représentant principal au Québec est monsieur Jean Saint-Onge de la firme Lavery, de Billy LLP, dont l'établissement d'affaires est situé au 1, Place Ville Marie, Bureau 4000, Montréal (Québec) H3B 4M4.

Le siège de l'assureur est situé au 1200 Wooded Acres Drive, Waco, Texas, U.S.A., 76710.

Fait le 25 juin 2013

Autorité des marchés financiers

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Avis de délivrance de permis
Loi sur les assurances, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, à la suite de la fusion de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et Crown, Compagnie d'Assurance-vie le 31 décembre 2012, un permis d'assureur à la société résultant de cette fusion, laquelle portera le nom, en français, de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, et en anglais, The Canada Life Assurance Company, l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

Le représentant principal au Québec est madame Sylvia Reiter, dont l'établissement d'affaires est situé au 2001, rue University, bureau 1275, Montréal (Québec) H3A 3C8.

Le siège de l'assureur est situé au 330 University Avenue, Toronto (Ontario) M5G 1R8.

Fait le 28 juin 2013

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Société de fiducie canadienne de l'Ouest (autre nom utilisé par Canadian Western Trust Company)

Révocation de permis délivré en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts
Loi sur l'assurance-dépôts, c. A-26

Avis est donné, par la présente, qu'étant donné que Société de fiducie canadienne de l'Ouest (autre nom utilisée par Canadian Western Trust) ne reçoit plus de dépôts depuis au moins trois ans, l'Autorité des marchés financiers révoque, de plein droit, le permis délivré en conformité avec la *Loi sur l'assurance-dépôts, c. A-26*.

Le siège de la société de fiducie est situé au Canadian Western Bank Place, 10303 Jasper Avenue, Suite 3000, Edmonton (Alberta) T5J 3X6.

À partir de la date de cet avis, Société de fiducie canadienne de l'Ouest (autre nom utilisé par Canadian Western Trust Company) n'est plus autorisée à solliciter et à recevoir des dépôts d'argent du public au Québec.

Fait le 25 juin 2013

Autorité des marchés financiers

Société de fiducie canadienne de l'Ouest (autre nom utilisé par Canadian Western Trust Company)

Avis de modification de permis
Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, c. S-29.01

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 25 juin 2013, le permis de société de fiducie de Société de fiducie canadienne de l'Ouest, afin d'y ajouter la restriction « la société n'est pas autorisée à solliciter et à recevoir des dépôts d'argent du public au sens de la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., c. A-26) et de son règlement d'application. »

Le représentant principal au Québec est madame Sylvie Dion de Compagnie de fiducie AGF, dont l'établissement d'affaires est situé au 1200, avenue McGill College, Bureau 2020, Montréal (Québec) H3B 4G7.

Le siège de la société de fiducie est situé au Canadian Western Bank Place, 10303 Jasper Avenue, Suite 3000, Edmonton (Alberta) T5J 3X6.

Fait le 25 juin 2013

Autorité des marchés financiers

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.